



Conseil économique et social

Distr. générale
26 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Integrated Development Services, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Intercommunity Development Social Organisation est une organisation non gouvernementale bénévole et à but non lucratif, fondée en 2004 par des femmes et des jeunes épris de paix et respectueux du droit, et qui se consacre à la consolidation de la paix, à l'éducation, à la santé, à la promotion des droits de l'homme, à la bonne gouvernance et à l'égalité des sexes pour améliorer les conditions de vie des femmes, des jeunes et des enfants vulnérables, et d'autres groupes minoritaires au Nigéria. Inscrite pour la première fois en 2005 auprès de l'Autorité gouvernementale locale de Karu et du Gouvernement de l'État de Nasarawa en 2011 sous la désignation de « Integrated Development Services », le 20 avril 2013, nous nous sommes immatriculés au niveau de la Corporate Affairs Commission de la République Fédérale du Nigéria (CAC/IT/No.60576) et notre association a alors pris le nom de « Intercommunity Development Social organization ». Le Conseil économique et social des Nations Unies a adopté, lors de sa session de fond tenue en juillet 2013, la recommandation du Comité chargé des organisations non gouvernementales et nous a accordé le statut consultatif spécial. Nous avons soumis une demande de changement de nom au Département des affaires économiques et sociales pour examen.

Notre mission est de promouvoir les droits fondamentaux des femmes, des jeunes et des enfants vulnérables ainsi que ceux d'autres groupes minoritaires à travers la consolidation de la paix, l'autonomisation socio-économique, la santé, l'éducation, la promotion de la démocratie et l'égalité des sexes au Nigéria.

Mise en œuvre de la Déclaration de Beijing au Nigéria

- La production, en 2007 à Abuja, d'un documentaire national sur la situation dramatique des jeunes, des orphelins et d'autres enfants vulnérables avec le soutien du Ministère fédéral des affaires de la femme et du développement de l'enfant.
- La recherche, la conception et la production de matériaux de communication pour le changement comportemental face au VIH/sida pour une diffusion à l'échelle nationale en 2009 avec des subventions du Ministère fédéral des affaires féminines et du développement social à Abuja.
- Le forage d'un puits communautaire pour améliorer l'accès à l'eau potable et l'assainissement par auto-assistance à la Communauté de Kobusu (2011).
- La mobilisation, et la formation de plus de 1 500 femmes et jeunes filles vulnérables aux compétences nécessaires pour assurer leurs moyens de subsistance et l'attribution d'un capital de départ par un plan de crédit renouvelable avec des subventions des États-Unis d'Amérique, du Projet spécial d'auto-assistance de l'Ambassadeur des États-Unis au Nigéria (2010-2011) et du Fonds de développement de la femme africaine du Ghana (2013-2014).
- L'organisation de séminaires/ateliers nationaux sur le développement de l'entrepreneuriat, les débouchés commerciaux, la collecte de fonds et les stratégies de durabilité pour les femmes, les jeunes, les organisations de la société civile et d'autres secteurs informels pour compléter les efforts du

Gouvernement nigérian dans la réalisation du Programme de transformation, des Objectifs du millénaire pour le développement 2015 et de la Vision du Nigéria 20-20 : 20 à Abuja et dans les États du Plateau, de Kaduna, de Benue et de Lagos, avec le soutien logistique et technique du Bureau national des statistiques, du Gouvernement de l'État du Plateau et du Centre d'entrepreneuriat de l'école de technologie de Yaba à Lagos en 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013.

- Des visites/programmes de sensibilisation et de plaidoyer et l'organisation d'un séminaire de 3 jours pour les femmes activistes du nord du Nigéria, afin de renforcer leurs capacités à participer à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix dans le pays, avec les subventions et le soutien logistique du Fonds d'intervention d'urgence – Afrique (Kenya) et de la Commission nationale des droits de l'homme à Abuja en 2013.

Relever les défis de la violence sexiste au Nigéria

Le déséquilibre entre les sexes est omniprésent dans tous les aspects de la société nigériane et se manifeste sous de nombreuses formes. Voici quelques-unes des pratiques discriminatoires sexistes et des violences exercées contre des femmes et des filles dans le pays.

La violence contre les filles (violence liée à l'exploitation) : Il s'agit peut-être de la forme la plus terrible et la plus répandue et elle consiste à engager des enfants en âge scolaire dans des activités commerciales comme vendeurs de rue, les travaux domestiques et la prostitution afin de gagner de l'argent pour subvenir aux besoins de la famille. Les causes comprennent la pauvreté et l'analphabétisme des parents ou des tuteurs. Parmi les effets figurent l'abandon scolaire, les accidents, le harcèlement sexuel et les maladies sexuellement transmissibles. Comme ils sont mineurs et généralement mal perçus par la société, moins de 15 pour cent des cas signalés à la police sont déférés devant les tribunaux (données de nos propres enquêtes menées dans des postes de police à Abuja; les sources ont souhaité garder l'anonymat). Selon le rapport des Nations Unies au Nigéria en 2012, les orphelins et d'autres enfants vulnérables sont principalement touchés par un taux alarmant qui atteint 50 pour cent des agressions sexuelles commises contre les filles de moins de 16 ans.

La violence psychologique ou émotionnelle : Les victimes sont traumatisées émotionnellement. Parmi les causes figurent le viol, le mariage forcé, la maltraitance de la veuve par la famille du défunt. Les effets sont les grossesses non désirées, des invalidités permanentes, la séparation et un taux de divorce élevé. Selon le rapport 2011 du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, les femmes sont principalement touchées par ce type de violence avec un chiffre de 603 millions de personnes affectées dans le monde; les femmes qui vivent dans des pays qui ne considèrent pas encore la violence domestique comme un crime.

Le harcèlement sexuel et la violence dans les espaces publics et les institutions : Les femmes qui travaillent sont sans cesse harcelées par leurs employeurs et les supérieurs hiérarchiques après avoir obtenu leur emploi, et les écolières par leurs enseignants. Les principales causes sont la méconnaissance de leurs droits et l'ignorance des institutions où elles peuvent obtenir de l'aide, l'indifférence des prestataires de services à leur sort, la pauvreté (les difficultés

financières limitent la possibilité de poursuites judiciaires) et les taux de chômage élevés. Parmi les effets figurent la perte d'opportunités, les relations sexuelles imposées pour obtenir/ conserver des postes/avancements, le retard/déni de la justice, la souffrance prolongée en silence, le licenciement abusif, l'échec aux examens et même le retrait des écoles ou l'abandon scolaire. Les statistiques montrent qu'une femme nigériane sur trois (33,3 pour cent) en est affectée (journal Tribune 4/2/13).

La violence sexiste dans les camps de réfugiés/de personnes déplacées à l'intérieur du pays : Les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays sont confrontés à la violence sexiste, qui se manifeste par l'exploitation et le harcèlement sexuel, par les militaires et d'autres prestataires de services, avec des effets qui varient entre les travaux domestiques, les grossesses non désirées, l'avortement et l'abandon scolaire. Parmi les causes figurent l'insensibilité du personnel militaire et l'égoïsme/perversité des prestataires de services sociaux. En outre, le nombre de personnes à charge est trop élevé par rapport aux ressources disponibles; ceci ne fait qu'aggraver la situation. Le rapport 2010 du Fonds des Nations Unies pour l'enfance a signalé que 70 pour cent des femmes et des filles ont été victimes de violence physique et/ou sexuelle et que 60 millions de filles dans le monde sont mariées à un âge précoce (avant l'âge de 18 ans). La Banque mondiale estime que le viol et la violence domestique représentent 5 pour cent des problèmes de santé dont souffrent les femmes en âge de procréer dans les pays en développement (comme le Nigéria).

La violence économique : Les femmes économiquement vulnérables subissent diverses formes de violence telles que le harcèlement physique et la violence psychologique, ce qui les contraint souvent au divorce, à la prostitution, à l'alcoolisme et à la toxicomanie. 81 pour cent des femmes dans le monde entier ont déclaré avoir été victimes de violence verbale ou physique aux mains de leurs maris et le Nigéria occupe le 135ème rang sur 147 pays selon l'édition 2012 du Global Gender Gap Index.

L'impact des conflits sur les femmes et les enfants

L'insurrection armée de Boko Haram, qui se poursuit, et d'autres violences communautaires à caractère religieux, politique et territorial dans le nord du pays ont commis des attentats barbares à la bombe, des enlèvements (d'écolières), l'anéantissement de millions de vies et la destruction de biens se chiffrant en milliards de nairas et ont été à l'origine de déplacements massifs de la population dans le pays. Les statistiques indiquent que plus de 5 millions de femmes et d'enfants sont déplacés et dispersés à travers les villes nigérianes et que la majorité d'entre eux vivent dans des centres pour personnes déplacées situés dans les États d'Adamawa, Gombe, Benue et Nasarawa, alors que d'autres sont confinés dans des bidonvilles comme Nyanya-Mararaba à Abuja, à la recherche de nourriture, d'abri et de sécurité.

La pire crise sécuritaire que vit le pays actuellement est l'enlèvement de plus de 200 écolières à Chibok et la prise de grandes villes à travers les États du nord-est à savoir Borno, Jigawa et Adamawa par les membres de la secte sanguinaire de Boko Haram. L'armée nigériane et d'autres agences de sécurité peinent à intervenir dans les zones touchées. La proclamation du Califat islamique par Boko Haram

dans certaines parties de la région a forcé de nombreux résidents, y compris des femmes et des enfants, à fuir vers des destinations inconnues, ce qui les expose davantage aux risques de violences sexistes dans le pays.

Résoudre le problème de la violence contre les femmes par le renforcement des capacités

Cette démarche aidera à intensifier la pression sur le gouvernement nigérian pour qu'il transpose et applique les conventions et instruments juridiques internationaux qui punissent la discrimination sexiste et l'inégalité. Parmi ces instruments figurent la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention internationale relative aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale relatives aux droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et l'engagement pris à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing. Les droits des femmes en tant que droits de l'homme sont effectivement fondamentaux pour le développement et le bien-être de la société. L'inégalité des sexes, la discrimination et la violence portent atteinte à la vie humaine, aux relations saines et au développement. L'ignorance contribue à la discrimination sexiste et à la violation des droits.
